

Dernière formation suivie avant l'inscription du jeune comme demandeur d'emploi

gestionnaire du dossier

téléphone

dossier n°

Les jeunes qui quittent l'école et qui sont inscrits comme demandeurs d'emploi peuvent encore bénéficier des allocations familiales pendant plusieurs mois. Pour cela, ils doivent avoir suivi une formation qui leur donne droit aux allocations d'attente (art. 36 de l'arrêté royal portant réglementation du chômage). Ce formulaire nous permet de vérifier si cette condition est remplie.

Que devez-vous faire ?

Le jeune a suivi en dernier lieu un enseignement ?

Faites compléter la rubrique 2 par l'école.

Il a accompli en dernier lieu un contrat d'apprentissage ou suivi une formation dans les Classes moyennes ?

Faites compléter la rubrique 3 par le maître d'apprentissage.

Il a interrompu prématurément un apprentissage ?

Faites compléter la rubrique 3 par le maître d'apprentissage et la rubrique 2 par l'école.

Il a suivi en dernier lieu une formation reconnue ?

Faites compléter la rubrique 4 par le centre de formation.

Il a suivi son dernier enseignement ou sa dernière formation en dehors de la Belgique ?

Prenez contact avec votre gestionnaire de dossier. Son nom et son numéro de téléphone figurent ci-dessus.

Il a obtenu son diplôme ou son certificat devant le jury compétent d'une Communauté ?

Envoyez une copie du diplôme ou du certificat.

Vous désirez d'autres informations ?

Prenez contact avec votre caisse d'allocations familiales pour obtenir des renseignements sur votre dossier. Pour toute information générale concernant les allocations familiales, vous pouvez aussi vous adresser à l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés, rue de Trèves, 70, 1000 Bruxelles, téléphone 02-237 23 20.

Vous trouverez également des informations concernant les allocations familiales sur www.onafts.be.

Ces renseignements vous sont demandés afin de pouvoir payer vos allocations familiales. Si vous souhaitez consulter ou rectifier les renseignements qui vous concernent, prenez contact avec votre caisse d'allocations familiales, à l'adresse indiquée ci-dessus.

1

Renseignements personnels concernant le jeune

Nom et prénom

Numéro national ou date de
naissance

Le soussigné (*nom et prénom*)
 directeur de l'établissement d'enseignement organisé, reconnu ou subventionné par une Communauté,

déclare qu'en date du, le jeune mentionné à la rubrique 1,

- a terminé, en qualité d'élève régulier, l'année scolaire suivante dans l'enseignement de **plein exercice** :
- dans l'enseignement secondaire **ordinaire** de type I (rénové) ou type II (traditionnel)
 - la troisième ou la quatrième année (enseignement technique, professionnel ou artistique)
 - la sixième année (enseignement général, technique, professionnel ou artistique)
 - dans l'enseignement secondaire organisé selon l'**unité de structure** (Communauté flamande)
 - la première ou la deuxième année du deuxième degré (enseignement technique, professionnel ou artistique)
 - la deuxième année du troisième degré (enseignement général, technique, professionnel ou artistique)
 - dans l'enseignement secondaire **spécial** professionnel (forme d'enseignement 3), la cinquième année
 - dans l'enseignement secondaire **spécial** de transition ou de qualification (forme d'enseignement 4)
 - la troisième ou la quatrième année (enseignement technique, professionnel ou artistique (type I ou II))
 - la première ou la deuxième année du deuxième degré (enseignement technique, professionnel ou artistique (unité de structure))
 - la sixième année (enseignement général, technique, professionnel ou artistique (type I ou II))
 - la deuxième année du troisième degré (enseignement général, technique, professionnel ou artistique (unité de structure))
- dans l'enseignement secondaire à **horaire réduit**
- a suivi deux années scolaires comme élève régulier
 - a obtenu le certificat suivant:
 - le certificat de qualification du troisième degré de l'enseignement secondaire professionnel à horaire complet (Communauté française)
 - l'attestation de compétences professionnelles du cycle inférieur de l'enseignement secondaire professionnel à horaire réduit (Communauté française)
 - le certificat d'études du deuxième ou du troisième degré de l'enseignement secondaire professionnel à horaire réduit (Communauté flamande)
- a obtenu dans l'**enseignement de promotion sociale** ou dans l'**enseignement de seconde chance** :
- le certificat de la sixième année de l'enseignement secondaire général
 - le certificat du deuxième degré de l'enseignement secondaire technique, professionnel ou artistique
- ne répondait à aucune des possibilités mentionnées ci-dessus parce que :
-
- Le jeune a cessé de suivre les cours pendant l'année scolaire. Dernier jour de présence :

Date

Cachet de l'école

Signature

3 Attestation d'apprentissage / de formation dans les Classes moyennes

Le soussigné (*nom et prénom*)
secrétaire d'apprentissage à, déclare que le jeune mentionné à la rubrique 1 a conclu, en
date du un contrat d'apprentissage agréé / une convention de stage entrant en vigueur le

Ce contrat d'apprentissage / cette convention de stage a pris fin le

- Le jeune a achevé son contrat.
- Le contrat a été rompu involontairement mais le jeune a présenté tous les examens.
- Le contrat a pris fin de façon prématurée en raison de

Date

Cachet

Signature

4 Attestation de formation dans le cadre de l'obligation scolaire à temps partiel

Le soussigné (*nom et prénom*)
responsable du centre de formation
déclare que le jeune mentionné à la rubrique 1 a suivi comme élève régulier pendant deux années scolaires, soit
jusqu'au, une formation reconnue dans le cadre de l'obligation scolaire
à temps partiel selon les dispositions de l'arrêté de l'exécutif du
publié au Moniteur belge du

Date

Cachet

Signature